CGV

Conditions générales de vente - Abonnement Camp'In Pro by FFCC

Principe simple. Le Client souscrit une formule Camp'In Pro auprès de la FFCC pour une année civile. Le renouvellement n'est jamais automatique : le Client doit renouveler activement son abonnement chaque année.

Article 1 — Objet et parties

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») encadrent la souscription et l'exécution de l'abonnement Camp'In Pro proposé par la Fédération Française des campeurs caravaniers et camping-caristes (FFCC) aux exploitants de campings et structures assimilées (« le Client »).

Selon la formule choisie, l'abonnement donne accès à des services de visibilité, ressources et accompagnements professionnels, ainsi qu'aux services CAARL dans les limites de la formule et des conditions d'utilisation distinctes figurant à l'article 9.

Article 2 — Formules et tarifs

Tous les prix indiqués ci-dessous s'entendent hors taxes (HT). La TVA applicable est de 20 %. Les montants TTC sont calculés en conséquence.

Formule	Services principaux	Tarif annuel HT
ESSENTIEL	Intégration au réseau FFCC ; offre de réduction aux adhérents FFCC ; visibilité sur les supports Camp'In France et FFCC (site, application, réseaux sociaux, guides), selon les règles du réseau.	**Gratuit**
PRO	Services Essentiel ; outils et ressources métier ; base documentaire ; appui juridique et RH ; webinaires et conseils d'experts ; visibilité web et réseaux sociaux FFCC ; accès aux services juridiques CAARL selon les modalités applicables.	**90 € HT** + 1 € HT par emplacement/an
PREMIUM	Services Pro ; services RH et management prévus dans l'offre Premium ; accès aux services CAARL correspondants selon les modalités applicables.	**390 € HT** + 1 € HT par emplacement/an

Le nombre d'emplacements retenu est celui déclaré dans le formulaire d'abonnement. Le contenu détaillé des services, leurs quotas et leurs modalités pratiques peuvent être précisés dans les supports d'information en vigueur.

Article 3 — Souscription

La demande est effectuée au moyen du formulaire d'abonnement. Elle devient ferme après validation par la FFCC. Pour les formules payantes, la validation intervient sous réserve de la réception du paiement ou de l'accord de paiement

convenu. Le Client fournit des informations exactes, complètes et à jour, notamment le nombre d'emplacements, confirmés par un documents official (classement ou autorisation d'aménagement).

Article 4 — Durée et renouvellement

L'abonnement est conclu pour une année, à partir de la date de règlement.

L'abonnement est sans tacite reconduction. Il prend fin automatiquement à la date anniversaire. Pour poursuivre le service l'année suivante, le Client doit effectuer une nouvelle demande et accepter les conditions et tarifs alors en vigueur. Aucune nouvelle facturation ne peut intervenir sans renouvellement actif du Client.

Article 5 — Facturation et paiement

La facture est établie selon la formule choisie et le nombre d'emplacements déclaré. Les prix sont en euros et HT ; la TVA au taux de 20 % s'ajoute. Les modalités de facturation et de paiement indiquées sur la facture ou convenues avec la FFCC s'appliquent.

En cas de retard de paiement entre professionnels, les pénalités et l'indemnité forfaitaire de recouvrement sont appliquées conformément aux dispositions légales applicables.

Article 6 — Évolution et disponibilité

La FFCC peut faire évoluer les contenus et modalités des services pour l'avenir, notamment en fonction des contraintes techniques ou des prestataires partenaires. Les services sont fournis dans le cadre d'une obligation de moyens et peuvent être temporairement indisponibles pour maintenance ou cause extérieure. Les prestations CAARL sont soumises à la section distincte de l'article 9.

Article 7 — Propriété intellectuelle

Les contenus, textes, éléments graphiques, marques, documents, bases et supports mis à disposition dans le cadre de Camp'In Pro sont protégés par les règles applicables à la propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation, adaptation, diffusion ou exploitation, totale ou partielle, sur quelque support que ce soit, est interdite sans autorisation préalable et écrite du titulaire des droits, sauf exceptions légales.

Article 8 — Données personnelles (RGPD)

La FFCC, responsable du traitement, traite les données communiquées dans le formulaire et dans le cadre de l'abonnement afin de gérer l'abonnement Camp'In Pro, la relation avec le Client, la facturation, le suivi des services et, lorsque nécessaire, la mise en place des accès aux services inclus. Les données sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

Les données sont conservées pendant la durée de l'abonnement puis pendant 3 ans, sauf obligation légale plus longue ou demande contraire de suppression lorsque celle-ci est juridiquement possible. Les données nécessaires à la preuve, à la facturation ou au respect d'obligations légales peuvent être conservées pendant la durée applicable.

Le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et, selon les conditions légales, d'opposition et de portabilité. Ces droits peuvent être exercés auprès du DPO à dpo@ffcc.fr ou par courrier à l'adresse postale de la FFCC indiquée à l'article 10. Le Client peut également adresser une réclamation à la CNIL.

Article 9 — Conditions Générales d'Utilisation du service CAARL

Dans l'attente de CGU validées par CAARL

9.1 Accès et services

L'Utilisateur est le professionnel auquel un accès aux Services a été ouvert. Selon la formule et les droits ouverts, il peut accéder via son interface à une base de modèles juridiques et administratifs, à un chatbot d'information juridique, à des échanges avec des juristes, à des visioconférences avec des avocats partenaires et, pour l'offre Premium, à des ressources et consultations RH/management.

L'accès aux documents se fait depuis l'interface. Les contenus transmis par la FFCC sont placés dans un espace documentaire dédié, accessible aux seuls Utilisateurs autorisés du Client.

9.2 Modèles et informations juridiques

Les modèles sont des supports à compléter et à adapter à la situation particulière de l'Utilisateur. Ils ne remplacent pas le conseil d'un professionnel. L'Utilisateur est seul responsable de l'usage et de l'interprétation des informations, résultats, actes ou conseils qu'il en déduit.

Le chatbot fournit des réponses purement informatives ; il ne constitue pas un conseil juridique. Les juristes fournissent des réponses générales fondées sur les éléments communiqués et celles-ci ne constituent pas un conseil juridique personnalisé.

9.3 Mise en relation avec un avocat

CAARL agit comme intermédiaire technique entre l'Utilisateur et un avocat partenaire ; CAARL n'est pas un cabinet d'avocats. Pour demander une visioconférence, l'Utilisateur sélectionne un domaine, décrit sa question, joint si nécessaire un document, choisit un créneau et se connecte à l'heure prévue. La durée annoncée de l'échange avec l'avocat est de 30 minutes maximum.

Une demande d'information générale peut être réorientée vers un juriste ; une visioconférence peut alors être annulée avec un préavis minimal de 24 heures. L'Utilisateur peut annuler ou reporter plus de 24 heures avant le rendez-vous sans décompte de quota. Une annulation à moins de 24 heures ou une absence après 15 minutes peut entraîner le décompte d'un crédit. Si l'avocat ne se présente pas, le quota reste inchangé et un nouveau rendez-vous peut être programmé. Les Utilisateurs éligibles ne paient pas de supplément à CAARL pour accéder à ce service.

9.4 Ressources humaines et management

Lorsque le service est inclus, les documents RH/management sont des modèles standards à adapter. Les consultations avec un consultant se prennent depuis l'interface. Les règles contractuelles reprises sont les suivantes : annulation ou report plus de 24 heures avant le rendez-vous, quota inchangé ; annulation à moins de 24 heures ou absence de l'Utilisateur après 15 minutes, rendez-vous considéré comme effectué et un crédit décompté ; absence du consultant, quota inchangé et nouveau rendez-vous possible.

9.5 Limites et obligations

CAARL est tenue d'une obligation de moyens au titre des Services. Sa responsabilité est limitée selon les stipulations de son contrat avec la FFCC, notamment pour les usages erronés, les informations utilisées hors de leur contexte ou les prestations ne relevant pas de son périmètre. L'Utilisateur s'engage à utiliser les Services conformément à leur finalité, à fournir des informations exactes et à préserver la confidentialité de ses accès.

Source contractuelle : contrat « Contrat_Caarl & FFCC .docx (4) (signed).pdf », préambule/définitions, articles 3, 5, 6 et 7.1 à 7.5. La clause relative à la confidentialité des accès et l'ensemble de cette section sont une proposition de CGU à valider : le contrat ne contient pas de CGU autonomes directement acceptées par les Utilisateurs finaux.

Article 10 — Mentions légales FFCC

FFCC – Fédération Française des campeurs caravaniers et camping-caristes

78, rue de Rivoli, 75004 Paris

Association reconnue d'utilité publique depuis 1973

Immatriculation Tourisme n°IM075100143

Agrément "Entreprise solidaire"

Mandataire d'intermédiaire d'assurance ORIAS n°10057957, mail : reclamation-assurances@ffcc.fr

Médiation de l'Assurance – Pôle CSCA – TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – CS92459 – 75436 Paris Cedex 09: Numéro RNA : W75005114

SIRET / INSEE : 77566185300017

Article 11 — Droit applicable et juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation, leur validité ou leur exécution relève des tribunaux français compétents.

Article 12 — Acceptation

La validation et la signature du formulaire d'abonnement valent acceptation des présentes CGV, sous réserve de leur remise ou mise à disposition préalable au Client.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ______

Nom, qualité, signature et cachet du Client :

CONTACT

Service Camp'in PRO – FFCC
camping@ffcc.fr
07 43 50 12 73